

Collection « Trames »  
dirigée par Serge Vallon et  
Bernadette Allain-Launay

L'objectif de la collection est de constituer une « bibliothèque de travail » des professionnels du champ social et médico-social. Elle propose des synthèses de connaissances, des outils de réflexion et d'analyse, toujours référés à la pratique professionnelle, selon notamment trois axes : les publics de l'intervention sanitaire et sociale, les structures et les modes de prise en charge, les pratiques éducatives.

Retrouvez tous les titres parus sur  
[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)

# L'animation en questions

## DU MÊME AUTEUR

### OUVRAGES

*L'animation professionnelle : histoire, acteurs et enjeux* (en collaboration avec Jean-Pierre Augustin), Paris, L'Harmattan, coll. « Débats/Jeunesses », 2000.

*Formation à l'animation. Agir et savoir. Le cas des IUT*, Paris, L'Harmattan, 1998.

*Animation et animateurs. Le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan, coll. « Technologie de l'action sociale », 1995.

### DIRECTION D'OUVRAGES COLLECTIFS

*L'animation dans tous ses états (ou presque)* (sous la direction de Jean-Claude Gillet), Paris, L'Harmattan, coll. « Animation et Territoires », 2005.

*L'animation professionnelle et volontaire dans 20 pays* (sous la direction de Jean-Claude Gillet), Paris, L'Harmattan, coll. « Animation et Territoires », 2004.

*Les associations, des espaces entre utopies et pragmatismes*. Sous la direction de Jean-Claude Gillet, Bordeaux, PUB, coll. « Le territoire et ses acteurs », 2001.

*Quartiers fragiles, développement urbain et animation* (codirigé avec Jean-Pierre Augustin), Bordeaux, PUB, coll. « Le territoire et ses acteurs », 1996.

### CDROM

Actes du colloque sur « L'animation en France et ses analogies à l'étranger » (sous la direction scientifique de Jean-Claude Gillet), ISIAI-Infocrec-IUT, Université Michel de Montaigne, supplément au n° 6 des *Cahiers de l'ISIAI*, automne 2004.

### DVDROM

Guyane : recherches, sociétés, cultures (sous la direction scientifique de Jean-Claude Gillet), coll. « Terres d'Histoire » (dir. P. Pommier), éd. centre multimédia Montaigne, Université de Bordeaux 3, 2006.

Site web : <http://jeanclaudegillet.free.fr>

Jean-Claude Gillet

*L'animation en questions*

Trames

éditions  
é r è s

Extrait de la publication

Conception de la couverture :  
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2013  
ME - ISBN PDF : 978-2-7492-1794-9  
Première édition © Éditions érès, 2006  
33 avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse  
**[www.edition-eres.com](http://www.edition-eres.com)**

# Table des matières

INTRODUCTION .....	7
1. LES ANIMATEURS ET ANIMATRICES PROFESSIONNELS :	
COMBIEN SONT-ILS ?.....	9
<i>Des incertitudes...</i> .....	9
<i>Mais une progression constante</i> .....	14
<i>Des nomenclatures peu évolutives</i> .....	17
<i>Des volontaires repérés</i> .....	20
<i>Les études et enquêtes récentes dans le secteur privé</i> .....	22
<i>Le secteur spécifique du social et du médico-social</i> .....	26
<i>Et enfin les collectivités territoriales : du CNEPT...</i> .....	32
<i>... à l'INSEE</i> .....	34
<i>Commentaires et analyses</i> .....	35
<i>Conclusion</i> .....	37
2. LES ANIMATEURS ET ANIMATRICES	
ONT-ILS ENCORE DES VALEURS À DÉFENDRE ? .....	51
<i>La nostalgie...</i> .....	51
<i>La cécité...</i> .....	57

<i>Bis repetita</i> .....	71
<i>L'animation, une profession ?</i> .....	74
<i>Une nouvelle citoyenneté ?</i> .....	78
<i>Qu'en est-il de la modernité ?</i> .....	82
<i>Le discours sur les valeurs</i> .....	90
<i>Et les animateurs, où en est leur culture aujourd'hui ?</i> ....	97

3. LES ANIMATEURS ET ANIMATRICES ISSUS « DU MILIEU »	
ONT-ILS UN RÉEL AVENIR ?.....	109
<i>D'emploi nouveau en emploi nouveau</i> ... ..	109
<i>La formation est aussi un marché</i> ... ..	114
<i>En voilà une qu'elle est originale</i> ... ..	122
<i>Une fonction interrogée</i> ... ..	133
<i>À Bordeaux, en forme de bilan</i> ... ..	138

4. DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES AUX PRISES	
AVEC UNE CULTURE QUI N'EST PAS LA LEUR ?.....	
<i>Posons la problématique</i> ... ..	149
<i>Fonctions et rôles des professionnels concernés</i> ... ..	156
<i>Animation et travail social</i> .....	173
<i>Définition de la fonction professionnelle des animateurs</i>	180
<i>Éducateurs et animateurs sont dans un bateau</i> ... ..	185
<i>L'exemple des missions locales</i> .....	190
<i>En conclusion</i> .....	195

LISTE DES SIGLES.....	207
-----------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE.....	211
--------------------	-----

## *Introduction*

« La double passion de la connaissance  
et de l'action est pour moi  
le meilleur carburant du difficile travail de recherche. »

J. Dumazedier

Cet ouvrage est le résultat de l'interaction de mes lectures, de mes voyages, des questionnements auxquels je n'ai pas manqué d'être soumis lors de rencontres innombrables avec de très nombreux animateurs de par le monde. Au fil du temps, j'ai peu à peu construit le schéma de mes réponses autour de quatre enjeux dans la professionnalisation des animateurs, enjeux qui entrent en écho avec mon heuristique personnelle.

Le premier concerne la quantification des animateurs : il existe aujourd'hui suffisamment de statistiques en la matière pour lever beaucoup d'ambiguïtés concernant le champ des animateurs professionnels.



Elles confirment leur progression en nombre dans tous les secteurs, même si le développement des contrats aidés a été manifeste parmi certains d'entre eux, sans remettre en cause la domination confirmée des statuts proposant des contrats de travail stables.

Le deuxième prend en compte la litanie sur la perte des valeurs dites « historiques » chez les animateurs d'aujourd'hui. Ce type de préjugés nostalgiques ne correspond pas aux différents travaux de recherche existants sur cette thématique, prenant en compte bien évidemment les modifications de l'environnement qui influent (et heureusement !) sur les comportements des animateurs, agissant sur et modifiant à leur tour les éléments constitutifs de l'étape historico-sociale qu'ils vivent dans leur travail.

Le troisième affronte la question des nouveaux métiers qui entrent (ou ont tenté d'entrer) en concurrence avec les animateurs professionnels. Leur caractère éphémère s'accroît au fil du temps et il a semblé pertinent de rappeler ici une expérience soigneusement effacée des mémoires depuis le début des années 1980 : elle permit de former à l'animation professionnelle des jeunes adultes « issus du milieu » comme on disait à l'époque.

Le quatrième (et mon passé de formateur en institut régional du travail social n'est pas étranger au fait d'être sensibilisé à cette question) traite des rapports difficiles entre travail social et animation. Il montre notamment les différences de cultures entre les deux secteurs et les tentations actuelles d'un glissement de certains animateurs vers un délicieux, mais pernicieux chant des sirènes.

# 1

## *Les animateurs et animatrices professionnels : combien sont-ils ?*

*« Tout succès a son revers.  
Gagner en extension pour un concept,  
c'est toujours perdre en compréhension. »*

C. Halpern, « Faut-il en finir avec l'identité ? »,  
dans *Sciences humaines*, n° 151, juillet 2004.

DES INCERTITUDES...

À propos de l'emploi dans le secteur de l'animation, Jean-Pierre Augustin et moi-même écrivions en l'an 2000 : « Une des questions qui se posent pour tenter une telle comptabilisation est de définir les activités

du champ qui doivent être retenues et la typologie des métiers qui peuvent y être repérés. Outre les difficultés connues de toute méthode quantitative, d'autres obstacles spécifiques à l'animation sont à signaler. Par exemple la référence à la convention collective de l'animation socioculturelle ne couvre pas la totalité des animateurs professionnels : certains sont référencés à d'autres conventions. Des animateurs qualifiés peuvent être désignés comme "éducateurs" sur leur bulletin de salaire. Les titulaires d'un brevet d'État d'éducateur sportif sont dans une frontière floue entre animation et éducation, etc.<sup>1</sup> »

Nous expliquions alors que nous refusions de distinguer les animateurs par les qualificatifs utilisés (socioculturels, socio-éducatifs, sociaux, par exemple), les situations auxquelles les animateurs sont confrontés répondant largement à des enjeux à la fois éducatifs, culturels, sociaux, économiques, etc. Par ailleurs souvent ce type d'entrée correspond aux divisions intervenues historiquement entre les différents ministères pour la maîtrise du champ considéré (Jeunesse et Sports, Éducation nationale, Tourisme, Culture, Affaires sociales, etc.).

À partir des documents existants et de différents recoupements entre toutes les enquêtes référencées, nous établissions une évaluation du nombre d'animateurs professionnels salariés, titulaires et non titu-

---

1. Jean-Pierre. Augustin et Jean-Claude Gillet, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, coll. « Débats/jeunesse », Paris, L'Harmattan,

lares, diplômés et non diplômés, secteur public et secteur privé, tous champs confondus – y compris les animateurs sportifs – entre 150 000 et 200 000 emplois, sur des postes pour la très grande majorité à temps plein <sup>2</sup>.

Dans un livre publié à peu près à la même époque, J.-M. Mignon énonce le chiffre de « 120 000 animateurs <sup>3</sup> ? », l'interrogation signifiant les précautions d'usage dans le chiffrage de ce type de professionnels. En mars 2001, les ASH rendent compte d'une conférence de presse de l'intersyndicale de l'animation qui parle de « 600 000 salariés dans le secteur de l'animation socioculturelle et sportive <sup>4</sup>. Puis, dans *Le guide de l'animateur socioculturel* paru en début 2005, le même auteur, en co-écriture avec G. Poujol, reprend les chiffres de l'enquête de la Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation de la convention collective de l'animation (CPNEF) : en 2002, 150 000 salariés dans la branche professionnelle de l'animation en « effectif moyen annuel <sup>5</sup> » et hors personnels occasionnels, à partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS). Ces

---

2. Quelques années avant, en 1998, la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) au ministère du Travail comptabilisait 93 000 animateurs socioculturels, avec une évolution de + 52 % entre 1990 et 1998 (*base de données évolution des métiers et des qualifications*). Cf. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

3. J.-M. Mignon, *Le métier d'animateur*, coll. « Alternatives sociales », Paris, Syros, 1999.

4. « Craintes sur l'avenir des métiers de l'animation », *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2206, 16 mars 2001.

5. G. Poujol et J.-M. Mignon, *Le guide de l'animateur socioculturel* (3<sup>e</sup> édition), Paris, Dunod, 2005.

deux auteurs proposent donc le chiffre de 100 000 animateurs professionnels. Enfin, à peu près à la même époque, une nouvelle édition de l'ouvrage déjà cité de J.-M. Mignon (mais cette fois-ci aux éditions la Découverte) reprend ces divers chiffres, y compris ceux que J.-P. Augustin et moi-même avions énoncés.

Dans un ouvrage paru en 2006 à la Documentation française, Jean-Pierre Augustin, président de l'ONMAS (Observatoire national des métiers de l'animation et du sport), explique dans l'introduction que « force est de constater que la plupart des actions visant à connaître les branches animation et sport ne permettent pas aujourd'hui d'avoir une connaissance quantitative ou qualitative suffisante de l'emploi, de ses mécanismes d'évolution et de ses relations complexes avec les formations initiales ou continues. De plus, les résultats existants sont parfois difficilement exploitables sur le plan national car les organismes qui procèdent aux observations sont nombreux et organisés en fonction d'objectifs et de méthodes qui leur sont propres <sup>6</sup> ». Mais il ajoute : « On estime en 2005 à plus de 100 000 les emplois équivalents temps plein dans les métiers de l'animation », tout en signalant peu après que la nébuleuse de ces métiers a du mal à se dissiper en raison « de la faiblesse des sources statistiques » nécessitant une vraie « clarification ».

---

6. J.-P. Augustin (sous la direction de), *La transition professionnelle vers les métiers de l'animation et du sport*, Paris, La documentation française, 2006.

C'est aussi l'appréciation portée par le rédacteur en chef d'*Agora/Débats/Jeunesse*, T. Ragi <sup>7</sup>, présentant les raisons de la complexité de la comptabilisation des animateurs : « [...] La première est que tous les animateurs ne sont pas couverts aujourd'hui par la convention collective de l'animation. La deuxième tient à la survivance de typologies et de définitions de l'animation liées sans doute à un contexte historique spécifique mais aujourd'hui dépassées. La troisième a partie liée avec le positionnement actuel des animateurs. Ils sont appelés à exercer des fonctions qui requièrent... des compétences plurielles : cette polyvalence induit certes diverses formes de gratification, mais elle conduit aussi à un brouillage de la profession. La quatrième trouve sa source dans la coexistence d'animateurs aux parcours fort différents... ».

Il est peu contestable que ces obstacles ne sont pas tous levés, mais désormais le nombre d'animateurs professionnels existants tend à devenir plus précis, les études, enquêtes et recherches commençant à se reproduire d'une année sur l'autre avec, du point de vue méthodologique, un traitement de plus en plus identique des données recueillies ici et là par des organismes publics ou privés.

Sur le plan quantitatif, le développement constant des professionnels de l'animation devient un élément explicatif de l'intérêt désormais réel de tous ces ins-

---

7. T. Ragi, « Éditorial », dans *Agora Débats/Jeunesses*, n° 36, décembre 2004.

tituts ou observatoires pour une profession qui trouve ainsi peu à peu sa place dans le paysage des emplois français.

#### MAIS UNE PROGRESSION CONSTANTE

Dès juillet 2001, l'INSEE a établi, à partir du traitement des données du recensement de 1999, que le secteur de l'animation a représenté dans l'intervalle des années 1990-1999 (entre deux recensements donc) une des professions au plus fort développement : « Le développement des loisirs de masse a également permis la création de 75 000 emplois dans l'animation socioculturelle et l'encadrement sportif, dont un quart de contrats aidés <sup>8</sup>. » Ce document cite, dans un tableau spécifique (p. 3 de la même source), parmi « les professions les plus dynamiques : l'essor des activités de services, la transformation du commerce », en 13<sup>e</sup> position (les premiers étant les moyens détaillants en alimentation avec une évolution de + 361 %), « les animateurs socioculturels et de loisirs » :

<i>Actifs occupés en 1999</i>	<i>Actifs occupés en 1990</i>	<i>Évolution 1990-1999</i>
100 750	52 330	+ 93 %

La part des femmes dans ce champ d'activités est de 64 % et celle des temps partiels de 46 %.

Concernant l'année suivante (2002), la DARES, toujours sur le site du ministère du Travail (à la rubrique

---

8. Th. Amossé, « L'espace des métiers de 1990 à 1999, recensement de la population de 1999 », dans *La Lettre de l'INSEE*, n° 790, juillet 2001.

*Études et statistiques. Fiches de synthèses par métier*) indique le chiffre de 106 295 animateurs socioculturels (contre 77 915 en 1995), avec une augmentation de 16,8 % encore entre 1997 et 2002<sup>9</sup>. Par ailleurs il est important de signaler que contrairement aux idées reçues ici ou là, et en particulier chez les animateurs, le nombre de demandeurs d'emploi dans l'animation est déclaré en baisse d'environ 15 % en 7 ans :

*Demandeurs d'emploi dans l'animation socioculturelle*

1997	45 029
2000	36 067
2002	34 484
2004	37 877

(Sources : les familles professionnelles. Données de cadrage. DARES, ministère du Travail)<sup>10</sup>.

9. « Mais là encore, il convient d'être prudent : ces données sont issues de l'Enquête-Emploi, dans laquelle les personnes enquêtées signalent leur emploi principal. Compte tenu de l'importance de l'emploi à temps partiel dans ce secteur, il est vraisemblable que le nombre de personnes qui tirent au moins une partie de leur revenu de cette activité soit sous-estimé, dans une proportion qui n'est actuellement pas connue... », *STAT-INFO, bulletin de statistiques et d'études du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative*, n° 05-02, mai 2005.

10. La DARES indique, pour finir, que les professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive (classés dans la même catégorie « regroupant des professionnels faisant appel à des compétences communes sur la base de gestes professionnels proches » : un tel regroupement mérite en soi un réel débat !) ont des contrats de travail plutôt stables, aux environs de 70 % (titulaires de CDI dans le privé ou titulaires de collectivités territoriales), sans variation significative entre 1997 et 2002. Par contre, il n'apparaît aucun chiffre spécifiant les caractéristiques des seuls animateurs en ce domaine.



Il n'est fourni aucune explication à cette baisse, ni à la stagnation relative qui semble se poursuivre, ni à la nature qualitative des demandeurs. En ce dernier domaine, plusieurs hypothèses peuvent être avancées : occasionnels des centres de vacances et des centres de loisirs qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi en fin de contrat saisonnier et qui ne savent où se classer, si ce n'est dans le dernier job qu'ils ont accompli ? Contrats précaires qui se reproduisent avec des périodes de chômage ? Primo demandeurs d'emploi qui, une fois acquis leur diplôme professionnel dans l'animation, ont un certain temps de latence avant d'obtenir un emploi stable ? Sortants du système scolaire sans qualification et qui se positionnent dans cette famille par identification avec les professionnels d'un secteur d'activités qui leur a laissé un souvenir plutôt satisfaisant dans les mois récents ? Mobilité désirée ? Toutes sont vraisemblables et se cumulent avec d'autres hypothèses non identifiables aujourd'hui. Mais cette situation suggère que l'animation demeure encore un secteur attractif, puisque ceux qui cherchent à entrer dans le secteur de l'animation correspondent à 20 % environ du total des salariés du secteur qui sont aujourd'hui en CDI ou titulaires <sup>11</sup>.

---

11. Il est regrettable que les chiffres les plus fantaisistes puissent circuler y compris dans la rare presse de l'animation : c'est le cas du *Journal de l'animation* qui dans son n° 61 de septembre 2005 annonce plus de 70 000 animateurs demandeurs d'emploi, alors que le total des demandeurs d'emploi dans toutes les familles professionnelles de l'action sociale, culturelle et sportive, selon l'ANPE et la DARES réunies, totalisent un peu plus de 100 000 demandeurs, les animateurs socioculturels correspondant seulement à un peu plus d'un tiers d'entre eux !

La part des femmes dans l'ensemble de la profession est de 70,5 % et le niveau de diplôme en 2002 regroupe 52,4 % de bac (ou équivalent) et de post-bac (contre 47,8 % en 1995), les niveaux CAP/BEP, BEPC ou sans diplôme passant de 61,3 % en 1995 à 47,5 % en 2002.

#### DES NOMENCLATURES PEU ÉVOLUTIVES

Il est donc constaté, dans les diverses enquêtes, une progression considérable, même si, en même temps, le pourcentage de temps partiels, qui ne sont sûrement pas tous choisis (un tel dispositif concerne, semble-t-il, plus les femmes que les hommes), indique parallèlement une forme certaine de précarité. Mais parallèlement il faut s'interroger sur cette catégorie des « animateurs socioculturels et de loisirs ». Il s'agit d'une codification (parmi celle de toutes les professions existantes) prise en compte par l'INSEE dès 1982, dans une catégorie socioprofessionnelle appelée « professions intermédiaires de la santé et du travail social ». Ces animateurs sont des salariés qui « gèrent et animent en utilisant des techniques non directives des institutions visant, soit à insérer socialement certaines catégories de populations et à améliorer les relations sociales entre leurs membres, soit plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une communauté <sup>12</sup> ». La nomenclature des familles professionnelles a été modifiée

---

12. INSEE, *index alphabétique. Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)*, 4. 1983.

par l'INSEE à partir de 2004 : les familles professionnelles sont un rapprochement du Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME), utilisé par l'ANPE pour codifier le métier recherché par les demandeurs et offreurs d'emplois, et de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), utilisée notamment dans la codification du recensement de la population et de l'enquête emploi<sup>13</sup>. À l'inverse, la définition de la fonction professionnelle des animateurs n'a pas évolué depuis 1982. Et quand on interroge l'INSEE sur les consignes données aux agents recenseurs sur les champs d'activités recouverts par l'appellation « animateur socio-culturel et de loisirs », on n'obtient aucune réponse. Les animateurs du champ social, de l'insertion et de la formation professionnelle, de l'accompagnement scolaire ou de celui du tourisme y sont-ils intégrés ou placés dans d'autres catégories ? Mystère.

La définition proposée par le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) n'a pas changé non plus depuis son apparition en 1978 : « L'animateur socioculturel conçoit, organise et encadre des activités d'animation ou de développement social pour répondre aux besoins d'un groupe

---

13. Le code FAP concernant les animateurs professionnels est le « V 4 », lui-même constitué des sous-codes « V 481 » et « V 482 », recouvrant donc le code 4233 des PCS (désignant les « professions intermédiaires de la santé et du travail social »), ainsi que les codes 23 131 (désignant les « agents de loisirs ») et 23 132 (désignant les « animateurs spécialistes d'activités culturelles et techniques ») du ROME. Cf. le site du ministère du Travail : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

ou d'une institution <sup>14</sup>. » C'est aussi le constat réalisé par N. Le Roux, maître de conférences à l'UFR-STAPS de Montpellier, à propos en particulier du monopole de fait détenu par l'INSEE, avec le carcan que peuvent parfois représenter ses nomenclatures d'activités ou de professions, car elles « organisent le travail d'enquête et d'enregistrement des données dans l'ensemble de la recherche publique ou privée. On ne peut donc passer outre la contrainte de l'utilisation de ces nomenclatures pour utiliser les statistiques publiques. Le rythme de refonte... est très lent <sup>15</sup> ». Ne serait-il pas nécessaire, pour une connaissance plus large d'un secteur professionnel donné, de tenter de nouvelles approches et donc de nouvelles définitions vingt ou trente ans après les premières, dans une concertation qui rassemblerait institutions de recherche, organisations professionnelles et les chercheurs spécifiques du champ considéré, pour une mise à jour profitable ?

---

14. Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, CEREQ, « Les emplois types des activités sociales, socioculturelles et de conseil », dans *Répertoire français des emplois*, Paris, 1978.

15. N. Le Roux, « L'emploi sportif en France et ses évolutions : quel état des lieux ? », dans *La transition professionnelle vers les métiers de l'animation et du sport*, op. cit. Elle propose dans son article un tableau intitulé « les sources de données sur l'emploi et leurs critères de sélection », permettant de repérer les structures, les professions ou les formations, avec pour chacun de ces secteurs les producteurs actuels de données. Cependant il faut signaler que si les activités liées au sport sont identifiées, par exemple, par le CEREQ, il n'en est pas de même pour le secteur de l'animation qui n'est pas spécifié en tant que tel.